

CHAPITRE 6 : ANALYSE DES EFFETS CUMULES DU PROJET AVEC D'AUTRES PROJETS CONNUS

SOMMAIRE DU CHAPITRE 6 :

1. Introduction	368
2. Projets connus dans l'aire d'étude.....	368
2.1. Réaménagement des Halles	369
2.2. ZAC Paris Rive Gauche	369
2.3. Désaturation de la ligne 13 par le prolongement de la ligne 14 à Mairie de Saint-Ouen ..	370
2.4. Prolongement du RER E à l'ouest (EOLE à l'ouest)	370
3. Prise en compte des effets cumulés des projets connus	371

1. INTRODUCTION

Projets connus

Conformément à l'article R122-5 du code de l'environnement, les projets à considérer dans le cadre des impacts cumulés sont ceux qui, lors du dépôt de l'étude d'impact :

- « ont fait l'objet d'un document d'incidences au titre de l'article R. 214-6 et d'une enquête publique;
- ont fait l'objet d'une étude d'impact au titre du présent code et pour lesquels un avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement a été rendu public.

Sont exclus :

- les projets ayant fait l'objet d'un arrêté au titre des articles R. 214-6 à R. 214-31 mentionnant un délai et devenu caduc,
- ceux dont la décision d'autorisation, d'approbation ou d'exécution est devenue caduque, dont l'enquête publique n'est plus valable ainsi que ceux qui ont été officiellement abandonnés par le pétitionnaire ou le maître d'ouvrage. »

Ce chapitre a pour objet de présenter l'analyse des effets cumulés du projet avec d'autres projets connus*.

Les effets cumulés correspondent au **cumul et à l'interaction** de plusieurs effets directs et indirects, positifs ou négatifs, permanents ou non, générés par **plusieurs projets distincts** (le projet d'adaptation des stations existantes de la ligne 14 et les projets connus situés dans l'aire d'étude) **pouvant avoir des impacts éventuels sur l'environnement ou la santé humaine.**

Ce chapitre analyse les impacts cumulés potentiels du projet d'adaptation des stations existantes de la ligne 14 avec les projets connus sur l'environnement ou la santé humaine et détermine les mesures d'atténuation de leurs effets à envisager le cas échéant.

Trois types de mesures peuvent être proposées afin de :

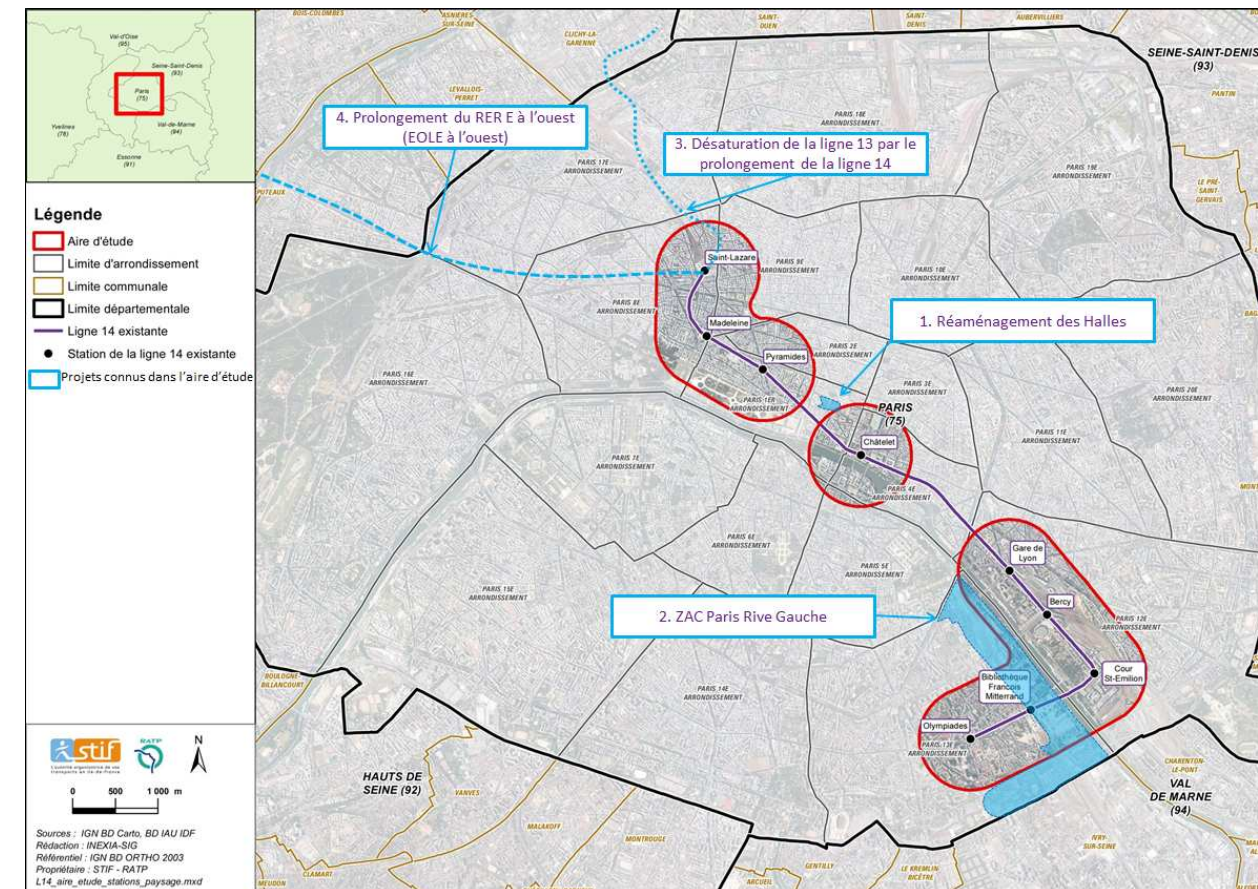
- **éviter** les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine,
- **réduire** les effets n'ayant pu être évités,
- **compenser**, lorsque cela est possible, les effets négatifs notables sur l'environnement ou la santé humaine qui n'ont pu être ni évités ni suffisamment réduits.

2. PROJETS CONNUS DANS L'AIRES D'ÉTUDE

Les travaux d'adaptation des stations existantes de la ligne 14 **débuteront en 2014 pour une mise en service en 2018.**

Au sens de la réglementation, les projets à prendre en compte dans le cadre de l'analyse des effets cumulés sont les suivants :

- le projet de réaménagement des Halles comprenant la requalification globale du site des Halles, la rénovation du centre commercial, des espaces publics, du jardin et du pôle d'échange RER de Châtelet,
- le projet urbain de la ZAC Paris Rive Gauche comprenant les secteurs Austerlitz sud, Austerlitz-Gare, Tolbiac-Chevaleret, Masséna nord, Masséna-Chevaleret et Bruneseau nord,
- le projet de prolongement de la ligne 14 à la Mairie de Saint-Ouen,
- le projet de prolongement du RER E à l'ouest.



Carte 29 – Projets connus dans l'aire d'étude (sources : Schéma de Principe, STIF et SYSTRA)

2.1. REAMENAGEMENT DES HALLES

Le projet de réaménagement des Halles comprend la requalification globale du site des Halles ainsi que la rénovation du centre commercial, des espaces publics, du jardin et du pôle d'échange RER de Châtelet.

Les maîtres d'ouvrage sont la Ville de Paris (via la SEM PARIS-SEINE), la RATP, Société Civile du Forum des Halles (Unibail-Rodamco et AXA).

Ce projet a fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale en 2009 et d'une enquête publique qui s'est déroulée en janvier 2010. La déclaration d'utilité publique a été prononcée le 28 janvier 2011.

Les travaux ont été initiés en 2011, les livraisons sont progressives et se dérouleront jusqu'en 2016.



Figure 148 : Réaménagement des Halles (source : STIF)

L'aire d'étude est concernée par une petite zone en partie sud du périmètre du projet de réaménagement des Halles, située à environ 100 m de la station Châtelet de la ligne 14.

2.2. ZAC PARIS RIVE GAUCHE

La ZAC Paris Rive Gauche (PRG), située dans le 13^e arrondissement, est un périmètre urbain qui s'étend de la Gare d'Austerlitz à la limite communale avec Ivry-sur-Seine, épousant la Seine d'un côté et bordant la rue du Chevaleret de l'autre.

L'opération, qui a commencé en 1991 et dont l'aménageur est la SEMAPA, couvre 130 hectares sans la Seine.

Autour de la Bibliothèque Nationale de France (BNF) émergent, aujourd'hui, de nouveaux quartiers rassemblant tous les équipements utiles à la vie quotidienne. Y voient progressivement le jour logements, bureaux et activités, commerces, services, écoles, universités et équipements publics et culturels. La partie du programme des constructions déjà réalisée ou engagée (aux abords de la BNF

notamment) à l'exception des équipements relevant de l'Etat (BNF, SNCF, Université et Port Autonome de Paris), représente 288 500 m² de logements, 484 650 m² de bureaux, 99 500 m² d'activités et commerces, 28 000 m² d'équipements de quartier et 66 000 m² d'espaces verts. Plus de 50% des aménagements ont déjà été réalisés. Les programmes restants à réaliser ou en cours de réalisation sont essentiellement des logements, bureaux et activités, équipements petite enfance, locaux sportifs, et espaces verts et seront livrés **entre début 2014 et 2024**.

L'aire d'étude est concernée par les développements prévus au sud de l'avenue Pierre Mendès-France (secteur Austerlitz Sud), au sud de l'avenue de France (secteur Tolbiac Chevaleret), de part et d'autre de l'avenue de France (secteurs Masséna-Nord et Masséna Chevaleret) et enfin immédiatement au sud-est du boulevard du Général Jean Simon (secteur Bruneseau-Nord).

Ces développements prévus sont les suivants :

- Austerlitz Sud : 63 000 m² de bureaux et commerces, livrables aux horizons 2014, 2015 et 2016 (chantiers échelonnés entre 2013 et 2016).
- Tolbiac Chevaleret : 59 000 m² de bureaux, logements, commerces, activités et équipements de la petite enfance, livrables aux horizons 2014, 2016, 2017 (chantiers échelonnés entre 2012 et 2017).
- Masséna-Nord et Masséna Chevaleret : 71 000 m² de bureaux, logements, commerces et activités, équipements de la petite enfance et équipements scolaires, livrables aux horizons 2014, 2015 et 2017 (chantiers échelonnés entre 2012 et 2017).
- Bruneseau Nord : 105 000 m² de bureaux, activités, commerces et hôtels réunis dans une opération d'ensemble composée de 2 tours IGH situées rue Bruneseau au débouché de l'avenue de France, livrables à l'horizon 2018 (démarrage du chantier début 2016).

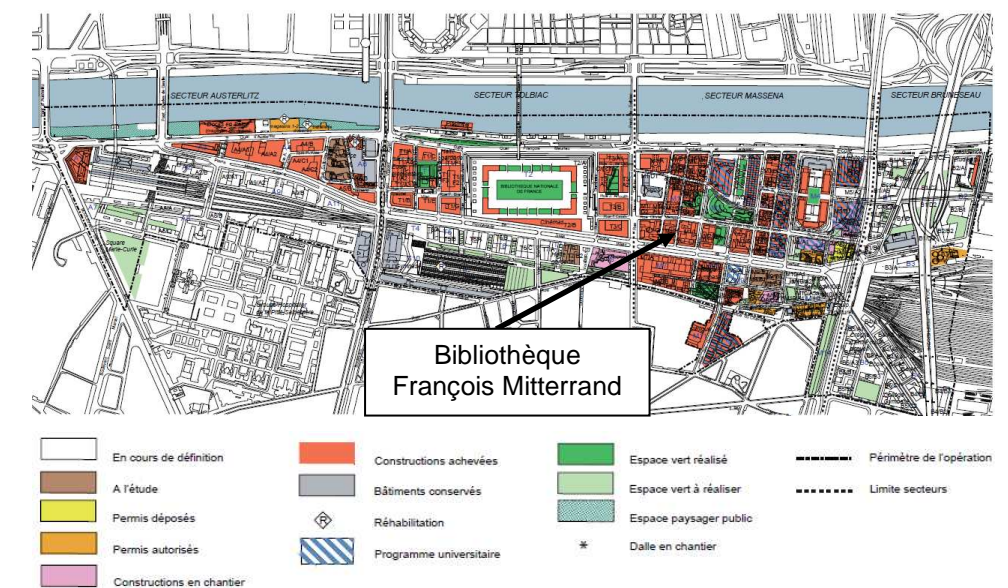


Figure 149 : Avancement de l'opération Paris Rive Gauche en juin 2012 (Source : Ville de Paris)

Le maître d'ouvrage est la Ville de Paris (via la SEMAPA).

La ZAC PRG a fait l'objet d'un avis tacite de l'autorité environnementale en 2009 et d'une enquête publique conjointe (10 février 2010 au 12 mars 2010) présentant la révision simplifiée du PLU sur le secteur Masséna-Bruneseau et les nouveaux travaux d'investissement routier sur ce même secteur.

La révision simplifiée du PLU a fait l'objet d'une approbation par délibération des 15 et 16 novembre 2010 par le Conseil de Paris.

En parallèle, il a été procédé à une modification de l'acte de création de la ZAC (approbation par le Conseil de Paris par délibération des 15 et 16 novembre 2010).

Les travaux d'investissement routier ont fait l'objet d'une approbation de la déclaration de projet par délibération du Conseil de Paris en date des 7 et 8 février 2011.

L'approbation du dossier de réalisation de ZAC modifié et du nouveau programme des équipements publics est intervenue par délibération du Conseil de Paris des 19 et 20 juin 2012.

Le secteur Austerlitz sud est situé au sud de la Seine, en frange de l'aire d'étude.

Le secteur Masséna est localisé à plus de 100 mètres de la station Bibliothèque François Mitterrand, et le secteur Bruneseau est situé en frange de l'aire d'étude.

2.3. DESATURATION DE LA LIGNE 13 PAR LE PROLONGEMENT DE LA LIGNE 14 A MAIRIE DE SAINT-OUEN

Ce projet consiste en la désaturation de la ligne 13 par le prolongement de la ligne 14 à Mairie de Saint-Ouen.

Le projet prévoit de prolonger la ligne 14 de Saint-Lazare à la Mairie de Saint-Ouen, à partir du tunnel d'arrière gare situé au nord de la **station Saint-Lazare**. Il comprend 4 nouvelles stations : Pont Cardinet, Porte de Clichy, Clichy-Saint-Ouen RER C et Mairie de Saint-Ouen.

Ce projet a fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale en 2011 et d'une enquête publique qui s'est déroulée début 2012. La déclaration d'utilité publique a été prononcée le 4 octobre 2012.

Le démarrage des travaux est prévu fin 2013 pour une mise en service à l'horizon 2018.

L'aire d'étude est concernée par une petite zone en partie sud du périmètre du projet de prolongement de la ligne 14, située à environ 100 m de la station Saint-Lazare de la ligne 14.

2.4. PROLONGEMENT DU RER E A L'OUEST (EOLE A L'OUEST)

Ce projet consiste à réaménager la ligne existante entre Mantes-la-Jolie et La Défense sur une longueur de 47 km et à percer un nouveau tunnel long de 7,8 à 8,3 km entre La Défense et Haussmann – Saint-Lazare, terminus actuel du RER E.

Ce projet a fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale en 2011 et d'une enquête publique qui s'est déroulée début 2012.

Le projet a été déclaré d'utilité publique en janvier 2013.

Le début des travaux est envisagé fin 2013, pour une mise en service à l'horizon 2020.

L'aire d'étude est concernée par une petite zone en partie est du périmètre du projet de prolongement de la ligne E, située au droit de la station Saint-Lazare de la ligne 14.

3. PRISE EN COMPTE DES EFFETS CUMULES DES PROJETS CONNUS

Le projet d'adaptation des stations existantes de la ligne 14 se concentre sur des zones très localisées au niveau de 4 stations qui feront l'objet de travaux d'infrastructure pour la réalisation d'ouvrages d'accès ou d'issue supplémentaires et d'aménagement à l'intérieur des volumes existants. Ces 4 stations sont les suivantes :

- Olympiades,
- Cour Saint-Émilion,
- Bercy,
- Madeleine.

Les 5 autres stations feront uniquement l'objet de travaux d'aménagement à l'intérieur des volumes existants pour la mise en sécurité des espaces.

Les projets connus ne sont pas localisés à proximité immédiate des nouveaux ouvrages du projet d'adaptation des stations existantes de la ligne 14 mais uniquement à proximité de stations faisant l'objet de travaux d'aménagement à l'intérieur des volumes existants pour la mise en sécurité des espaces. De ce fait, seule la thématique en phase travaux liée à l'organisation des déplacements peut faire l'objet d'une analyse des effets cumulés du projet d'adaptation des stations existantes de la ligne 14 avec les projets urbains et de transports connus.

Nature du projet connu	Projet d'adaptation des stations de la ligne 14 Stations concernées	Impacts cumulés potentiels	Mesures envisagées
Projet de réaménagement des Halles	Châtelet	<p><u>Phase travaux</u></p> <p>La station Châtelet de la ligne 14 fait uniquement l'objet de travaux d'aménagement à l'intérieur des volumes existants pour la mise en sécurité des espaces sans interface avec le périmètre du projet de réaménagement des Halles.</p> <p>Les impacts cumulés potentiels en phase travaux pourraient être essentiellement liés à la circulation de camions.</p> <p>Les aménagements à l'intérieur de la station pour la mise en sécurité des espaces nécessiteront la circulation d'un camion par jour lors de la dernière phase du chantier. Ainsi, les impacts cumulés seront très réduits.</p> <p><u>Phase exploitation</u></p> <p>Le projet de mise en sécurité des voyageurs de la ligne 14 a pris en compte le projet de réaménagement des Halles.</p> <p>Aucun impact n'est identifié.</p>	Aucune mesure n'est préconisée.

Nature du projet connu	Projet d'adaptation des stations de la ligne 14 Stations concernées	Impacts cumulés potentiels	Mesures envisagées
Projet de ZAC Rive Gauche	Bibliothèque François Mitterrand et Gare de Lyon	<p><u>Phase travaux</u></p> <p>Les stations Gare de Lyon et Bibliothèque François Mitterrand de la ligne 14 font uniquement l'objet de travaux d'aménagement à l'intérieur des volumes existants pour la mise en sécurité des espaces sans interface avec le périmètre du projet de Paris Rive Gauche. De plus, les travaux en cours dans la ZAC ne sont pas à proximité immédiate des stations.</p> <p>Les impacts cumulés potentiels en phase travaux pourraient être essentiellement liés à la circulation de camions.</p> <p>Les aménagements à l'intérieur de la station pour la mise en sécurité des espaces nécessiteront la circulation d'un camion par jour lors de la dernière phase du chantier. Ainsi, les impacts cumulés seront très réduits.</p> <p><u>Phase exploitation</u></p> <p>Le projet de mise en sécurité des voyageurs de la ligne 14 a pris en compte le projet de Paris Rive Gauche.</p> <p>Aucun impact n'est identifié.</p>	Aucune mesure n'est préconisée.
Projet de prolongement de la ligne E du RER	Saint-Lazare	<p><u>Phase travaux</u></p> <p>La station Saint-Lazare de la ligne 14 fait uniquement l'objet de travaux d'aménagement à l'intérieur des volumes existants pour la mise en sécurité des espaces sans interface avec le périmètre du projet de prolongement de la ligne E du RER.</p> <p>Les impacts cumulés potentiels en phase travaux pourraient être essentiellement liés à la circulation de camions.</p> <p>Les aménagements à l'intérieur de la station pour la mise en sécurité des espaces nécessiteront la circulation d'un camion par jour lors de la dernière phase du chantier. Ainsi, les impacts cumulés seront très réduits.</p> <p><u>Phase exploitation</u></p> <p>Le projet de mise en sécurité des voyageurs de la ligne 14 a pris en compte le projet de prolongement de la ligne E.</p> <p>Aucun impact n'est identifié.</p>	Aucune mesure n'est préconisée.

Nature du projet connu	Projet d'adaptation des stations de la ligne 14 Stations concernées	Impacts cumulés potentiels	Mesures envisagées
Projet de prolongement de la ligne 14 à Mairie de Saint-Ouen	Saint-Lazare	<p><u>Phase travaux</u></p> <p>La station Saint-Lazare de la ligne 14 fait uniquement l'objet de travaux d'aménagement à l'intérieur des volumes existants pour la mise en sécurité des espaces sans interface avec le périmètre du projet de prolongement de la ligne 14 à Mairie de Saint-Ouen.</p> <p>Les impacts cumulés potentiels en phase travaux pourraient être essentiellement liés à la circulation de camions.</p> <p>Les aménagements à l'intérieur de la station pour la mise en sécurité des espaces nécessiteront la circulation d'un camion par jour lors de la dernière phase du chantier. Ainsi, les impacts cumulés seront très réduits.</p> <hr/> <p><u>Phase exploitation</u></p> <p>Le projet de mise en sécurité des voyageurs de la ligne 14 a pris en compte le projet de prolongement de la ligne 14 à Mairie de Saint-Ouen</p> <p>Aucun impact n'est identifié.</p>	Aucune mesure n'est préconisée.

Pour résumer

Les impacts cumulés en phase travaux sont réduits : les stations concernées par le projet d'adaptation de la ligne 14 situées aux abords des projets connus ne sont concernées que par des travaux d'aménagement à l'intérieur des volumes, générant un nombre très réduit de circulations de camions (un par jour) lors de la dernière phase du chantier.

Le projet d'adaptation des stations existantes de la ligne 14 a pris en compte l'ensemble des projets urbains et de transports connus pour le dimensionnement des nouveaux ouvrages et des aménagements en station.